




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-745**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198187-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2021**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Politique de la Ville

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2021- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, porte des principes ambitieux et novateurs qui constituent une véritable évolution de la politique de la ville. Elle institue ainsi le Contrat de Ville, contrat unique comprenant quatre piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain et laïcité et valeurs de la République.

Cette politique permet le renforcement de la cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place et la formation de quatre conseils citoyens accompagnés par l'État et les villes, et selon les modalités définies dans les Contrats de Ville.

La réforme de la Politique de la Ville se présente ainsi autour de quatre principaux axes :

- La refonte de la géographie prioritaire

- La structuration d'un contrat de ville de nouvelle génération, intégrant les dimensions sociales, économiques et urbaines
- La territorialisation et la mobilisation des politiques du droit commun
- La participation des habitants

Ces quatre axes de la réforme ont vocation à couvrir les quatre quartiers prioritaires :

- Quartier Jas de Bouffan (7 000 habitants)
- Quartier Beisson (1 350 habitants)
- Quartier Encagnane (3 450 habitants)
- Quartier Corsy (1 230 habitants)

La Politique de la Ville n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de « droit commun » mais bien de les appeler à agir de manière plus prégnante dans les quartiers, certaines thématiques, notamment l'emploi-développement économique, peuvent paraître sous représentées dans le cadre des programmations du Contrat de Ville.

C'est dans ce cadre qu'en 2020 particulièrement, un nombre important de dispositifs étatiques (postes Adultes Relais, Contrats aidés, chantiers d'insertion, aides financières aux entreprises, garanties jeunes...) en particulier ont pu être mobilisés, amplifiés et renforcés au sein des quartiers suscités.

L'année 2020, bien que marquée par un arrêt brutal de l'activité dans un contexte de pandémie, tous les partenaires du Contrat de Ville (l'État, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Métropole et la ville d'Aix-en-Provence) ont maintenu leur soutien financier aux actions retenues lors du comité de pilotage du mois de février 2020.

Ceux-ci ont majoritairement concerné les 13030 habitants de tous les quartiers prioritaires. 28% des projets s'adressaient, en particulier, aux 7 000 citoyens résidents du Jas de Bouffan. En ce qui concerne les thématiques, celles du pilier "Cohésion Sociale" ont été les plus prégnantes avec plus de 70 % des actions proposées.

Cette année, à la suite du lancement de l'appel à projets 2021, ce sont 131 projets dont 110 qui ont été retenus, proposés par des opérateurs généralistes et spécialisés dans les domaines aussi divers que la réussite éducative, la culture, le sport, la santé, l'emploi- insertion, l'amélioration du cadre de vie et la prévention de la délinquance-accès aux droits.

Les membres des comités techniques et de pilotage composés des partenaires du Contrat de Ville se sont réunis le 16 mars 2021 avec les représentants des quatre conseils de citoyens. Cette instance de pilotage composée de partenaires institutionnels et d'habitants a permis de retenir les actions de la programmation, dont une partie est libellée dans le tableau ci-annexé complétant la décision du Conseil Municipal du 07 mai dernier.

Le montant total de la programmation 2021 du Contrat de Ville s'élève à environ 750 000€ (en comptant la participation des bailleurs sociaux au titre de l'exonération TFPB qui est estimée à 183051€), dont plus de 256 000 € de subventions pour la Ville d'Aix-en-Provence qui propose la participation la plus importante.

Le pilier "Cohésion Sociale" comprend des thématiques essentielles telles que la réussite éducative, la santé, la culture, la prévention et le sport. Il représente près de 76 % des projets de la programmation et environ 60% des financements-

Le pilier "Cadre de vie", intimement lié aux projets de rénovation urbaine et en partenariat avec les bailleurs sociaux (13 Habitat, Pays d'Aix Habitat Métropole, Famille et Provence pour les principaux), représente 22% de la programmation financière et s'illustre par 12 projets autour de la valorisation, l'embellissement et le respect de son quartier.

Concernant le pilier « Citoyenneté, Principes et valeurs de la République », 10 projets sont retenus, soit 8% de la programmation financière.

En ce qui concerne le pilier "Emploi-développement économique", des projets innovants et structurants visant à accompagner les jeunes et les adultes demandeurs d'emploi dans leur insertion professionnelle ont été proposés. La majorité des actions retenues dans cette thématique a été financée par l'État qui souhaitait affecter 30% de son enveloppe à cette thématique. Ce fléchage de la programmation permettait de couvrir intégralement les besoins sollicités ; la Ville d'Aix-en-Provence étant tout de même venue soutenir des actions de mobilité et d'aide aux entrepreneurs. Cette thématique représente 6% de la programmation financière.

Par ailleurs, bien qu'il s'agisse d'une compétence régaliennne, la ville d'Aix-en-Provence vient fortement soutenir les porteurs d'actions d'insertion au titre de son droit commun, notamment la mission locale qu'elle soutient chaque année à hauteur de 300 000€, ces financements venant s'ajouter à la cotisation annuelle de la ville.

C'est en tout plus de 13000 habitants qui bénéficient directement ou indirectement de ces différentes actions structurantes portées par un tissu associatif impliqué et de proximité. Par ailleurs, il est à noter que la majorité des projets retenus intéresse la jeunesse.

Chaque territoire est concerné par l'ensemble des thèmes traités dans la programmation. Certaines actions sont ciblées de manière spécifique sur un ou deux territoires d'autres ont une vocation plus large et concernent plusieurs QPV. La répartition des projets par territoire est la suivante :

26 % des projets concernent Encangane

33 % le Jas de Bouffan

16% pour Corsy

18% touchent Beisson

Le territoire Pinette-Beauregard, en veille active, est touché par 7% des actions

Au-delà des actions de la programmation, nous vous proposons de poursuivre le soutien de la ville aux initiatives d'habitants portées par le club des Anciens de Beisson situé sur la quartier des Hauts d'Aix qui favorise le lien social et la convivialité.

Ces propositions ont été validées les 05 janvier, le 01 avril et le 07 juin 2021.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer les subventions libellées dans le tableau annexé au présent rapport
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les avenants ci-joints ainsi que tout document y afférent ;

- **DIRE** que la dépense globale de **70 000€** seront imputées sur les lignes budgétaires "Contrat de Ville" n°1460-"Vie Associative" n°4965 et n°8174 qui présentent les disponibilités suffisantes ;

DL.2021-745 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2021-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

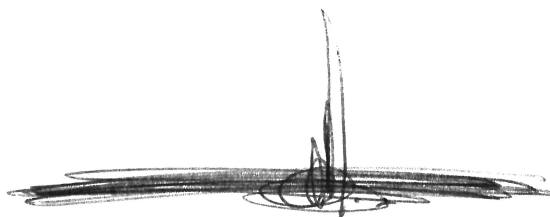
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal stroke underneath it.

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00